

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2026

---

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION  
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°  
2464)

Adopté

N° CL381

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Marion, rapporteur et M. Pauget, rapporteur

-----

### ARTICLE 15

I. – À l'alinéa 11, supprimer le mot :

« mutuellement ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l'alinéa 21.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.